

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° AC18

AMENDEMENT

présenté par
M. Proença, rapporteur, Mme Bellamy, rapporteure et M. Sorre, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , notamment en matière de densité, de surface et de hauteur, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel

Redondant avec le renvoi à l'article L. 581-9 du code de l'environnement.